

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 avril 2021 à 20 h 30

Affectation des résultats 2020 :

- Budget communal : l'excédent de fonctionnement sera repris à la section de fonctionnement pour 592 145.45 euros. L'excédent d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 61 922.67 €.
- Budget lotissement des grandes Laides : le déficit d'investissement sera repris à la section d'investissement pour 55 117.95 € et le déficit de fonctionnement sera repris en fonctionnement pour 0.99 €.

Le conseil municipal valide le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de commune. Ce montant est de 22 136.11 € et la dotation de solidarité est de 1 654 € pour 2021.

Pour 2021, le conseil municipal afin de limiter la pression fiscale des ménages dans une période difficile et compte tenu de la revalorisation des bases par l'état a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition quand 2020.

- taxe sur le foncier bâti : 11,33 % + 18,96 % (taux départemental 2020).
- Taxe sur le foncier non bâti : 61,20 %.

Le produit fiscal attendu pour 2021 est estimé à 93 745 €.

Vote des budgets primitifs 2021 communal et lotissement des Grandes Laides qui prennent en compte l'extension du cimetière communal, la mise aux normes des sanitaires au bâtiment communal, la rénovation de la toiture de l'église, le renforcement du réseau électrique à la Buzatière, la rénovation de l'ancienne poste en cabinet infirmier, l'aménagement du terrain communal des Grands Laides et l'acquisition de matériels d'outillages pour les agents techniques.

La commune a adhéré en début d'année au contrat groupe conclu avec SOFAXIS pour l'assurance du personnel. Le centre de gestion a reconduit le principe d'une participation financière des collectivités adhérentes au contrat groupe. Cette participation financière correspond aux frais engagés par le centre de gestion pour la réalisation des tâches liées à la gestion du contrat d'assurance. Cette participation s'élève à 3 % du montant de la prime d'assurance. Le conseil municipal valide la convention de gestion.

Le conseil municipal valide la nouvelle convention « aménagement de l'espace et de l'urbanisme » proposée par la communauté de commune. Il valide également la convention « mise à disposition des services entre la commune et la CCPOL » pour l'entretien des stations d'épuration.

Les travaux de rénovation de l'ancienne poste en cabinet d'infirmier vont débiter vers le mois de juin 2021.

Le conseil municipal vote à la majorité la motion contre le projet de réorganisation d'EDF « HERCULE ».

A Chéronnac, le 15 avril 2021
Le Maire,